



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre des membres   |             |          |                                   |
|----------------------|-------------|----------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil | En exercice | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 27                   | 27          | 16       | 25                                |

Séance du jeudi 9 juillet 2026  
à 18h00

Date de la convocation : le 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

**Etaient présents :** Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Benoît LEBRE, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Justine VANDERMERSCH, Charlotte BOULAY,

**Bons de pouvoir :** Elena SENANTE à Olivier RADAKOVITCH, D. Stéphane ROYO à Daria DESGRANDCHAMPS, Yves WARNIER à Frédéric RACINE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Jacques CHERICI, Alain RHONÉ à Eric GARCIN, Christine ROUX à Charlotte BOULAY, Gilles GAUDIN à Valérie TORCOL, Marie VIALA à Justine VANDERMERSCH, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ,

**Etaient absents :** Gérard POUPARD, Vincent BOUSQUET,

**Secrétaire de séance :** Olivier RADAKOVITCH,

**N°73\_DEL\_2026 OBJET : Délibération portant demande de subventions au Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique » et au « Fonds Respir » pour l'aménagement de la forêt communale de Jouques**

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de la forêt communale de Jouques sur la période 2026-2045, élaboré avec l'Office National des Forêts (ONF) a été approuvé en conseil municipal du 18 décembre 2025.

Dans ce cadre, l'ONF propose un programme de travaux préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal sur deux ans, 2026 / 2027, pour un montant de 56 502,46 euros HT, soit 62 152,71 euros TTC.

Les travaux étant réalisés sur deux ans, il est convenu que l'ONF établisse deux devis par an, selon la répartition suivante :

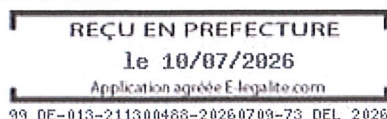
Pour 2026 :

- Travaux sylvicoles 2026 pour ouverture de cloisonnement et implantation d'un jalonnement : 16 532,03 euros HT,

Pour 2027 :

- Travaux sylvicoles 2027 pour dépressage et nettoyage manuel en totalité de jeune peuplement : 39 970,43 euros HT.

Il est proposé de solliciter une demande d'aide dans le cadre du « Fonds Respir » et du dispositif de la Région Sud « Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique », selon la répartition suivante : 60 % au Fonds Respir et 30 % à la Région Sud, sur la dépense totale HT des travaux.



Ces taux pourraient être révisés en fonction de l'adaptation entre les deux dispositifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vu la délibération n°126\_DEL\_2025 du Conseil municipal du 18 décembre 2025, portant sur la révision de l'aménagement de la forêt communale de Jouques pour la période 2026/2045,

ARTICLE 1 :

**APPROUVE** les travaux d'aménagement de la forêt communale proposés par l'ONF pour les années 2026 et 2027, pour un montant s'élevant à 56 502,46 € HT, la dépense étant répartie sur les deux années,

ARTICLE 2 :

**SOLLICITE** une subvention auprès du « Fonds Respir » et de la Région Sud au titre du « Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique » selon le plan de financement suivant :

|                                                                                                                                           |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Coût total :</b>                                                                                                                       | 56 502,46 € HT |
| . Subvention au <b>Fonds Respir</b> (60 %) :                                                                                              | 33 901,48 € HT |
| . Subvention de la <b>Région Sud</b> « Soutien au développement sylvicole et aux besoins d'adaptation au changement climatique » (30 %) : | 16 950,74 € HT |
| . Autofinancement de la <b>Commune</b> (10 %) :                                                                                           | 5 650,24 € HT  |

ARTICLE 3 :

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rattachant à cette délibération,

ARTICLE 4 :

**DIT** que les dépenses sont inscrites dans le budget principal de la commune,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 9 juillet 2026,  
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **16/07/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300488-20260709-73\_DEL\_2026